Public concerné : résidents des communes des zones 1 à 5 du réseau TCL unifié (1)

Abonnement solidaire réduit

Tarif mensuel
10,50€
au 01/09/2025, v2

	Pour en bénéficier, vous devez être concerné par l'une des situations suivantes :	Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous au guichet d'une agence TCL :	Votre droit est valable jusqu'au (2)
1	Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation France Travail : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP, ASS, ASSF, au taux journalier inférieur ou égal à l'allocation minimale journalière définie par l'UNEDIC et versée sur la base de 30 jours quelque soit le nombre de jours dans le mois.	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Dernière attestation des périodes indemnisées de France Travail ou dernier bulletin de paie émanant du Service Public	
2	Jeune chômeur non-imposable âgé de 18 à 24 ans inclus et inscrit à France Travail pendant au moins 12 mois sur les 18 derniers mois	1. Dernière attestation des périodes d'inscription de France Travail 2. Dernier avis de situation déclarative des impôts	
3	Personne non-imposable et bénéficiaire de l'un des 3 contrats cités ci-dessous, 26h hebdomadaires maximum	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts. Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Dernier bulletin de salaire	
	Bénéficiaire d'un CIE ou d'un CAE	Imprimé "CUI demande d'aide" complété et signé par les 3 parties	
	Bénéficiaire d'un CDDI	Imprimé "Attestation CDDI par un ACI de la Métropole de Lyon" complété, tamponné et signé	
4	Bénéficiaire du dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Imprimé FAJ signé et tamponné par l'organisme social (Mission Locale, CCAS, MDR, MDMS)	
5	Bénéficiaire de la CSS (sans participation financière) et ses ayants droit portés sur l'attestation	Attestation CSS sans participation financière en cours de validité	
6	Bénéficiaire de l'AME et ses ayants-droit portés sur la carte	Carte individuelle ou familiale d'admission à l'AME en cours de validité	
7	Personne non-imposable de 65 ans et +, ou personne non-imposable retraité(e) à partir de 60 ans	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Justificatif de domicile 3. Notification de retraite délivrée par la caisse de retraite, précisant la date d'entrée en retraite	
8	Ancien combattant et veuve d'ancien combattant de 65 ans et +	1. Carte d'« ancien combattant » 2. Carte de « veuve d'ancien combattant » Les clients n'ayant pas de carte « ancien combattant » ou « veuve d'ancien combattant » doivent s'adresser à l'ONAC, 22 avenue Leclerc 69007 Lyon. 3. Un justificatif de domicile si la carte n'a pas été délivrée dans le Rhône	
9	Collégien, lycéen ou étudiant boursier (national et départemental)	La notification d'attribution définitive de bourse (original et photocopie). Pour les lycéens, est également accepté le formulaire TCL « donnant droit à un abonnement à tarif réduit », délivré et visé par l'établissement scolaire. Pour les étudiants (jusqu'à 27 ans inclus) : notification provisoire ou définitive délivrée par le CROUS ou la région AuRA	
	Elève en SEGPA / ULIS / ITEP / IME	Le formulaire TCL "donnant droit à un abonnement tarif réduit", délivré et visé par l'établissement scolaire	
	Enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	Pour les titulaires de l'AEEH : l'attestation ou notification transmise par la MPMPH ou les MDPH de l'Ain et de la Loire	
	Jeune volontaire du service civique	Contrat service civique + dernière attestation de paiement	
10	Bénéficiaire d'un Contrat d'engagement "Parcours Itinéraires Emploi Renforcé"	Attestation contrat d'engagements « Parcours Itinéraires Emploi Renforcé » délivrée par une structure conventionnée avec la Métropole de Lyon	
11	Bénéficiaire d'un Contrat Jeune Majeur confié à l'Aide Sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon ou des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain	Attestation de prise en charge délivrée par la Métropole de Lyon ou des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain. En cours de validité, dûment complétée et signée	
12	Contrat du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)	Contrat PACEA en cours de validité, délivré par la Mission Locale, dûment complété et signé	

(1) **Liste des communes sur tcl.fr**. Sans condition de domiciliation pour les bénéficiaires de la CSS et de l'AME
(2) La fin de validité de votre droit sera complétée en agence TCL par l'agent lors de votre venue.

Tous les documents demandés doivent être des originaux
(sauf édités depuis bornes en libre-accès ou internet)

Autres situations
Modalités d'achat et de renouvellement : au dos

Public concerné : résidents des communes
des zones 1 à 5 du réseau TCL unifié [1]

Abonnement solidaire réduit

13	Promo 16-18 ans de l'AFPA	Attestation "La Promo 16-18 ans de l'AFPA" délivrée par le Centre AFPA et la Métropole de Lyon	
14	Personne mutilée de guerre ou du travail, moins de 65 ans, atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 50%	Carte délivrée par l'ONAC à une barre rouge ONAC : 22 avenue Leclerc - 69007 Lyon (Tél : 04 81 11 51 60) Attestation délivrée par la FNATH indiquant un taux d'invalidité d'au moins 50% FNATH : 254 rue de Créqui - 69003 Lyon (Tél : 04 78 60 72 91) OU notification d'attribution d'une rente d'incapacité permanente	

Où acheter son abonnement ?

Vous pouvez acheter votre abonnement dans tous les points de vente du réseau :

- 481 distributeurs TCL
- 6 agences commerciales dont 1 à Villefranche-sur-Saône
- 242 dépositaires sur le réseau TCL (réseau TCL historique, Cars du Rhône et Libellule)
- Sur l'agence en ligne : boutique.tcl.fr

Quand et comment renouveler votre droit au tarif réduit ?

Le droit à l'abonnement Solidaire Réduit est accordé pour des durées variables selon les situations :

- 1 à 4 : renouvellement des droits tous les 6 mois
- 10 et 12 : renouvellement des droits tous les 6 mois
- 5 et 6 : à chaque changement de situation
- 11 et 13 : à chaque changement de situation
- 7, 8 et 14 : renouvellement des droits à chaque renouvellement de carte TCL
- 9 : renouvellement des droits à chaque rentrée scolaire et universitaire, leur durée étant définie par l'attestation du bénéficiaire.
  AEEH : tous les 2 à 5 ans selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH.

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à vous présenter, muni(e) des justificatifs demandés et de votre carte TCL :

- En agences TCL :
  • De 7h30 à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 18h le samedi : Bellecour, Grange-Blanche, Part-Dieu, Gorge de Loup, La Soie
  • De 8h à 18h du lundi au vendredi et de 8h à 13h le samedi à Villefranche-sur-Saône

RCS 979 128 402 ©- Juillet 2025 - Imprimé sur papier Certifié FSC® Recyclé - Issu de fibres 100% recyclées.